Notice descriptive	
Titre	Arrêté du 3 mars 2026 portant autorisation, au titre de l’article L. 121-12-1 du code de l’urbanisme, de déroger à la règle de continuité de l’urbanisation en vue de l’implantation d’une installation photovoltaïque sur la friche de Saint-Antoine située sur la commune d’Ajaccio (Corse-du-Sud) soumise à la loi littoral.
Numéro NOR	VLOL2604227A
Ministère	Ministère de la Transition Écologique et Solidaire - Ministère de la Cohésion des Territoires et des Relations avec les Collectivités Territoriales
Thématique de document	Logement et construction
Type de document	Arrêté
Date de signature	03-03-2026
Date de publication	20-03-2026
Document	VLOL2604227A.pdf